



22 Juin 2017

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES INSET ANGERS



JEUDI 22 JUIN 2017
9h00 -12h30

Conférence

Le droit à la déconnexion



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

INSET Angers

Dossier documentaire

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers

Centre national de la fonction publique territoriale



• Textes de loi :

Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Et plus précisément, le Titre III « Sécuriser les parcours et construire les bases d'un nouveau modèle social à l'ère du numérique » - Chapitre II « Adaptation du droit du travail à l'ère du numérique » - Article 55

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=>

Circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/03/cir_41974.pdf

• Rapports :

Rapport au Premier Ministre sur l'Économie Collaborative - Mission confiée à Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche, Rapporteurs Philippe Barbezieux, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Camille Herody, inspectrice des finances

Documentation Française, 02/2016, 94 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000100.pdf>

<http://www.gouvernement.fr/partage/6421-rapport-de-pascal-terrasse-sur-le-developpement-de-l-economie-collaborative> : Synthèse du rapport

Transformation numérique et vie au travail / METTLING Bruno

Ministère du travail de l'emploi, de la formation et du dialogue social, 09/2015, 69 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000646.pdf>

La négociation collective, le travail et l'emploi / COMBREXELLE Jean-Denis

Rapport au Premier Ministre, France Stratégie, 09/2015, 140 p.

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_missionjdc_08092015.pdf

• Articles

Management : comment aider les cadres à déconnecter

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 03/04/2017, n° 2360, p. 22-23

A la fois facteur de productivité et de liberté mais aussi de dépendance et de burn-out, l'hyperconnexion des cadres pose problème et doit à ce titre être traitée par la collectivité.

<http://www.eleas.fr/app/uploads/2016/10/CP-Eleas-Enqu%C3%AAte-Pratiques-num%C3%A9riques-2016.pdf>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000646/>

Droit à la déconnexion : nécessaire, mais pas suffisant

Liaisons sociales magazine, n°181, 04/2017, p. 26-27

Des entreprises travaillent à la surabondance de mails mais aussi à la surcharge de travail. Pour éviter que le droit à la déconnexion reste incantatoire, et que les nouvelles technologies constituent des facteurs de risque d'épuisement professionnel.

Interview de Loïc LEROUGE : "Le droit à la déconnexion est une avancée, la difficulté sera de garantir son effectivité"

Entreprise et carrières, 07/02/2017, p. 38-39

Le juriste pointe les difficultés inhérentes au combat pour faire reconnaître comme professionnelles les maladies issues du burn-out, et les limites du droit à la déconnexion de la loi Travail. Il salue en revanche l'évolution juridique de la prise en compte de la prévention des risques psychosociaux

Négociier sur : le droit à la déconnexion - Le principe, les modalités de mise en oeuvre

Liaisons sociales, 01/12/2016, 4 p.

A compter du 1er janvier 2017, en application de la loi Travail du 8 août 2016, les partenaires sociaux devront, dans le cadre de la négociation "égalité professionnelle et qualité de vie au travail" aborder les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et la mise en place de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques.

Il est donc temps de se préparer à négocier sur cette thématique.

Disponibilité 24h/24 des cadres : état des lieux du droit à la déconnexion / VIRRION Marie-Jane

Techni.cités, 11/2016, p. 74

"Débranche... tout", chantait France Gall. Cette petite musique s'est subrepticement glissée dans la loi Travail de la ministre Myriam El Khomri. En effet, le buzz provoqué entre ses partisans et opposants a masqué un de ses aspects positifs, passé inaperçu. Le texte contient, en effet, des dispositions organisant un début de droit à la déconnexion pour tous les salariés. Le rapport Mettling préconisait un devoir, la loi stipule un "droit à la déconnexion" (art. 55).

Déconnexion numérique pour (presque) tous !

Archimag, 10/2016, p. 46-47

Face aux flux d'information ininterrompus, les entreprises commencent à mettre en place des plages horaires réservées à la déconnexion. Et la très contestée "loi El-Khomry" reconnaît désormais ce droit aux salariés. Reste à le faire adopter par la génération Y.

Droit à la déconnexion / Me DUFAU Randolph, Avocat à la Cour

IT for Business, 09/2016, p. 20

A l'heure des retours de vacances et alors que le déferlement des outils numériques a bouleversé la frontière vie professionnelle/vie privée, 23% seulement des cadres affirment se déconnecter en dehors de leur temps de travail, selon une étude Apec, alors que plus de trois quarts pensent que ces outils ont un impact globalement négatif sur leur vie personnelle

La déconnexion au travail, nouvelle norme ?

Futuribles, 09/2016, p. 128-131

Selon différentes études, près de 8 cadres sur 10 affirment rester connectés en dehors de leurs horaires de travail. La loi sur le travail, dite "loi El Khomri", introduit un "droit à la déconnexion dans l'utilisation des outils numériques en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congés". Déjà, certaines entreprises prennent des initiatives dans ce sens.

Droit et devoir de déconnexion : un enjeu de santé et de management

Entreprise et carrières, 24/05/2016, p. 6-8

"Le projet de loi El Khomri prévoit pour la première fois d'introduire le droit à la déconnexion dans le Code du travail. Plusieurs entreprises ont commencé à traduire ce droit dans des accords afin de protéger la santé de leurs salariés et d'éviter de coûteuses requalifications de leurs contrats de travail en justice" - temps de travail effectif, paiement d'heures supplémentaires au regard de l'usage des outils numériques. Quelques expériences de mises en oeuvre du droit à la déconnexion dans les organisations.

Les DRH s'attaquent à l'invasion du mail professionnel

Monde (le), 15/03/2016

Le droit à la déconnexion est un des rares chapitres du projet de loi sur la réforme du code du travail qui soit attendu favorablement par l'ensemble des partenaires sociaux, côté salarié comme côté employeur. Car la connexion permanente des salariés comporte un coût et un risque juridique pour les entreprises.

Les stratégies de déconnexion des cadres équipés en tic mobiles / FELIO Cindy

Nouvelle revue de psychosociologie, 05/2015, p. 241-254

Cet article s'intéresse au vécu expérientiel d'une population de cadres équipés en TIC. En s'appuyant sur le lien entre risques psychosociaux au travail et usages des dispositifs communicationnels, son contenu met en évidence les capacités mobilisatrices des individus pour contourner les effets insatisfaisants de la mise en usage des TIC (mésusages du mail, caractéristiques disruptives, porosité entre les sphères de vie). Les stratégies développées par les cadres pour faire face aux problématiques organisationnelles, collectives et individuelles médiées par les TIC constituent différentes formes de déconnexion (du filtrage à la préservation, de la connexion maîtrisée à la déconnexion totale). L'objectif sous-jacent au déploiement de ces régulations est celui de la structuration des temporalités : à travers ces arts de faire, les cadres cherchent à orienter la dynamique de connexion en fonction de leurs besoins personnels et professionnels, autrement dit à adapter leurs usages à leur propre rythme.

• Expériences

La mise en place du droit à la déconnexion dans le groupe JLO

Entreprise & Carrières, n° 1331, 04 au 17/04/2017, p. 28-29

Dès 2015, soucieux de préserver la vie privée et la santé de ses collaborateurs, le groupe JLO, spécialiste des ressources humaines, a devancé la loi en s'attaquant au droit à la déconnexion. Désormais, les messageries sont coupées le soir à partir de 20 heures et tous les week-ends.

Droit à la déconnexion : l'UGCICT-CGT publie un guide de négociation

Entreprise et carrières, n° 1328, 14/03/2017, p.9

Très investi sur le sujet, le syndicat Ugict-CGT diffuse un guide du droit à la déconnexion pour outiller ses équipes.

<http://www.ugict.cgt.fr/publications/guides/guide-deconnexion>



PODCAST (réécouter) « Déconnecter, un droit que certains auront du mal à appliquer » Emission diffusée dans « Le zoom de la rédaction », 03/01/2017

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-03-janvier-2017>

Depuis lundi, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent signer une charte favorisant le droit à ne pas répondre aux mails et messages hors des heures de travail.

Paris débranche ses agents et c'est pour leur bien !

Journal des communes, 01/2017, p. 45

Depuis le 1er janvier 2017, la loi impose aux employeurs privés de réguler l'usage des SMS et des courriels en dehors des heures de travail. Bien que ce "droit à la déconnexion" ne soit pas obligatoire pour les employeurs publics, la Ville de Paris a décidé d'instaurer des règles de bonnes pratiques pour préserver la qualité de vie au travail de ses agents, sans perdre de vue l'exigence de continuité du service public.

<http://missioncapitale.paris.fr/57/service/deconnexion-mode-demploi/>

Emmanuel Grégoire : « Les employeurs publics sont en retard sur le droit à la déconnexion »

Acteurspublics.com, 11/01/2017

<https://www.acteurspublics.com/2017/01/11/emmanuel-gregoire-les-employeurs-publics-sont-tres-en-retard-sur-le-droit-a-la-deconnexion>

Obligatoire pour les entreprises privées de plus de 50 salariés, le droit à la déconnexion – et de ne plus répondre aux mails et appels en dehors des heures de travail – fait son entrée à la ville de Paris. Depuis fin 2016, son administration s'est dotée d'un "Mode d'emploi et de la déconnexion" et a instauré des règles de bonnes pratiques pour ses quelque 50 000 agents. L'occasion pour l'adjoint aux ressources humaines de la maire de Paris, Emmanuel Grégoire, de revenir sur les enjeux de cette démarche.

http://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/11_01_2017_16_22_18Déconnexion%20mode%20d'emploi.pdf

« Déconnexion » : Paris instaure des règles de bonnes pratiques pour ses agents

Communiqué de presse de la Mairie de Paris, 04/01/2017

<https://presse.paris.fr/wp-content/uploads/2017/01/>

Bien que le droit à la déconnexion ne soit pas obligatoire pour les employeurs publics, la Ville de Paris a décidé d'instaurer des règles de bonnes pratiques pour préserver la qualité de vie au travail de ses agents, sans perdre de vue l'exigence de continuité du service public

Comment construire le droit à la déconnexion

Entreprise et carrières, 08/11/2016, p. 18-26

"A partir du 1er janvier 2017, les entreprises vont devoir négocier le droit à la déconnexion afin de réguler les usages collectifs des smartphones et tablettes. Une évolution indispensable pour éviter les débordements liés à une accessibilité des salariés à leurs outils de travail devenue permanente".

Expériences menées à partir d'analyse d'usages internes dans les organisations et conception de solutions adaptées et dispositif mis en place dans les entreprises en Allemagne,

La mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire a testé quatre jours sans e-mails

La-croix.com, 31/01/2016

<http://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/La-mairie-Saint-Sebastien-Loire-teste-quatre-jours-sans-mails-2016-01-31-1200736559>

Plusieurs grandes entreprises mettent aujourd'hui en œuvre des journées sans e-mails.

Val-de-Reuil (Eure) : les agents se déconnectent... afin de retrouver le goût des autres. / BOTTOIS

Patrick

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 16/12/2013, p. 58

« Nous croulons sous les courriels, dont une partie est parfois inutile ou redondante, compliquant parfois la tâche au lieu de l'alléger », estime Fabrice Barbe, directeur général des services de Val-de-Reuil. De plus, l'impression d'urgence créée par ce mode de relation complique la distinction des priorités. Mais, surtout, les agents se voient ou se parlent de moins en moins (lire aussi p. 56-57). « Le travail s'en trouve déshumanisé, poursuit-il. Et, si nous ne faisons pas attention, la situation pourrait tourner à l'absurde. Par exemple, au vu du nombre de courriels que je reçois quotidiennement, je pourrais m'enfermer dans mon bureau et passer mes journées à y répondre, sans échange humain avec les agents. Voire, je pourrais rester chez moi pour assurer ma mission. »...

Charte des principes des bonnes pratiques de la gestion du temps

Caisse des dépôts, 2013

http://www.cdccftc.fr/IMG/pdf/charte_gestion_du_temps-2.pdf

La Caisse des Dépôts souhaite favoriser l'activité professionnelle de ses collaborateurs et leur engagement tout en préservant leur qualité de vie personnelle et familiale. Elle fait de l'articulation vie professionnelle – vie privée un élément majeur de sa politique de ressources humaines.

• Références issues du dossier documentaire du Département de Loire-Atlantique :

Harcèlement numérique : le droit à la déconnexion

Changerletravail.fr, non daté

Entretien avec Yves Lasfargue, chercheur et consultant spécialisé dans le management des nouvelles technologies, directeur de l'observatoire des conditions de travail et de l'ergonomie (Obergo)

<https://www.changerletravail.fr/harcelement-numerique-droit-a-la-deconnexion>

Droit à la déconnexion : ce dispositif va-t-il mettre fin à l'hyperconnexion des cadres ?

www.cadremploi.fr, 19 Jan 2017

Les salariés ne devront plus se sentir obligés de répondre à un mail reçu tard le soir. Le droit à la déconnexion est entré en vigueur le 1er janvier 2017 et compte bien inciter les employeurs à lutter contre l'invasion progressive du professionnel dans la vie personnelle.

<https://www.cadremploi.fr/editorial/actualites/actu-emploi/detail/article/droit-a-la-deconnexion-ce-dispositif-va-t-il-mettre-fin-a-lhyperconnexion-des-cadres.html>

Droit à la déconnexion : quoi de neuf pour les salariés ?

http://fonctionpublique-technologie.fr, 18 Jan 2017

La Direction légale et administrative, dépendant du 1er Ministre a précisé dans un communiqué du 18 janvier 2017, la prise en compte du droit de déconnexion aux contraintes quotidiennes du travail.

<http://fonctionpublique-technologie.fr/droit-a-deconnexion-quoi-de-neuf-salaries/>

Comment salariés et dirigeants français perçoivent les effets du numérique sur les conditions de travail ?

Anact.fr, Publié le 10/06/2016

TNS Sofres a réalisé une enquête pour l'Anact. Ses résultats dressent un état des lieux des attentes exprimées par les salariés et dirigeants français sur les enjeux de la transformation numérique en entreprise.

<https://www.anact.fr/comment-salaries-et-dirigeants-francais-percoivent-les-effets-du-numerique-sur-les-conditions-de>

De l'hyper-connexion à la déconnexion : quand les entreprises tentent de réguler l'usage professionnel des e-mails

https://pistes.revues.org/, janvier 2015

L'usage permanent des TIC en contexte professionnel suscite de fortes inquiétudes sur les risques d'atteinte à la santé et à la vie privée des salariés, en particulier des cadres. Devant ce problème, certaines entreprises cherchent à mettre en place des initiatives de « déconnexion » pour enrayer cette connexion permanente, notamment à la messagerie électronique professionnelle. Cet article porte sur l'étude exploratoire d'un système expérimental de déconnexion mis en place au sein d'une grande entreprise française de télécommunications. Ce système déconnecte la messagerie électronique en heures non ouvrables, tout en permettant à l'utilisateur de se connecter s'il le souhaite. Les objectifs de l'étude sont d'étudier la genèse de cette initiative, d'appréhender l'opinion qu'en ont les cadres concernés et d'explorer les conséquences de l'usage du système sur l'activité de travail des cadres. L'étude montre que ce type d'initiative se heurte à différentes réalités du travail des cadres qui rendent difficile la transformation des usages professionnels de la messagerie électronique.

<https://pistes.revues.org/4454>

Fonction publique : comment tirer profit des TIC sans dégrader les conditions de travail

www.lagazettedescommunes.com, Publié le 25/01/2013 • Par Laure Martin

L'arrivée massive des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la fonction publique a modifié considérablement les conditions de travail des agents. Le Centre d'analyse stratégique (CAS) propose, dans une note du 23 janvier, des pistes pour parvenir à concilier amélioration des conditions de travail, modernisation et respect des missions de service public.

<http://www.lagazettedescommunes.com/151421/fonction-publique-comment-tirer-profit-des-tic-sans-degrader-les-conditions-de-travail/>

Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex
www.cnfpt.fr

Directeur de publication : **Marion Leroux**, Directrice

Responsable du centre de ressources : **Bérangère Godement**

Conception et réalisation : **Bérangère Godement, Marie-Christine Marchand, Jean-Paul Guiton**

Tél. : 02 41 22 41 46

© 2017 CNFPT/ INSET D'ANGERS

Centre national de la fonction publique territoriale

